



Arras, le 24 septembre 2021

David BLOTHIAUX

Alexandra DEHOUCK

Maxime VASSEUR

Co-secrétaires départementaux

A

Monsieur le Directeur Académique

Objet : formation continue

Monsieur le Directeur Académique,

En ce début d'année scolaire, et alors que la situation sanitaire semble s'améliorer, nous souhaitons attirer votre attention sur la formation continue des enseignant-es.

Concernant les animations pédagogiques, le SNUipp-FSU continue de défendre le choix totalement libre des 18h d'animation pédagogique, chaque enseignant-e étant le-la plus à même de définir pour lui-elle-même ses besoins en formation.

Nous rappelons que les textes préconisent toujours que « *Dix-huit heures sont consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins 9 heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.* »

Nous rappelons que seules les 18h de formation sont obligatoires, leur contenu étant laissé au libre choix des collègues. Chaque collègue a la liberté de créer son propre parcours en fonction de ses besoins et de ses envies. Aucune formation ne peut être imposée. Par ailleurs, soucieux d'un dialogue social constructif et de qualité, nous rappelons qu'il n'y a pas d'animation pédagogique prioritaire : les professeurs des écoles peuvent participer aux réunions d'informations syndicales et déduire leur temps de participation à ces RIS de n'importe quelle animation pédagogique.

Les « constellations » qui contraignent à une inscription de 18h d'animation pédagogique tout mathématique ou tout français ne laissent aucun choix aux collègues concernés. Contrairement à ce que sous-entendent des IEN lors des réunions de rentrée avec les directeurs et directrices, les enseignant-es à temps partiel, exempté-es d'une partie des animations pédagogiques, effectuent les animations correspondant à leur quotité de travail. Par ailleurs, pour le SNUipp-FSU 62, la formation continue concerne l'ensemble des programmes et doit être fondée avant tout sur les besoins exprimés par la profession.

Le SNUipp-FSU 62 demande donc à ce que chaque collègue s'approprie sa formation et puisse donc s'inscrire aux modules souhaités et que cette information soit rapidement délivrée dans chaque école.

Nous constatons également que depuis quelques années les animations pédagogiques ont lieu de plus en plus souvent le mercredi. Les activités personnelles, ou celles des enfants se déroulent généralement à ce moment-là. C'est également un temps nécessaire pour la préparation de classe. Il est à noter que le rattrapage du lundi de Pentecôte a aussi lieu les mercredis. Les collègues, surtout en temps de crise sanitaire, sont déjà épuisés-es.

Le libre choix des animations permettra donc également aux collègues d'articuler leur vie professionnelle et leur vie familiale en fonction de toutes les contraintes qui y sont liées.

Le temps de formation syndicale ne doit pas non plus être négligé par l'Administration. Un agent public (fonctionnaire ou contractuel) peut bénéficier d'un congé rémunéré pour suivre une formation organisée par un organisme figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel. Comme vous le savez, la FSU s'est dotée dès sa création d'un centre national de formation syndicale. Ce centre organise de nombreux stages nationaux et dans les sections départementales sur différents sujets, en s'appuyant notamment sur l'Institut de recherches de la FSU. Cet Institut a pour ambition de participer à la production et à la diffusion des savoirs, utiles notamment à la réflexion et à l'activité syndicales.

En croisant des regards d'horizons divers, il se propose de développer et de diffuser des outils pour la compréhension de notre temps dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture. Il anime des chantiers de recherche sur divers sujets relevant de l'enseignement, de l'histoire, de la recherche et de la culture ou de l'actualité économique et sociale et organise des débats sur ces sujets, ce qui nous permet notamment d'inviter des chercheurs et chercheuses, des pédagogues et spécialistes lors de nos stages de formation syndicale. Nous aurons ainsi l'honneur de recevoir Philippe Meirieu le vendredi 29 avril 2022.

Par ailleurs, la plupart de nos stages syndicaux ont dû être annulés depuis mars 2020 en raison de la crise sanitaire. Afin de rendre justice à notre profession qui œuvre sous covid depuis maintenant plus d'un an et demi avec le plus grand professionnalisme, nous vous demandons donc, à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2021 / 2022 :

- d'augmenter le nombre de journées de participation aux stages de formation syndicale à hauteur de 24 au lieu de 12,
- de donner votre accord à l'ensemble des personnels qui feront une demande de participation à un stage de formation syndicale.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre sincère attachement et en la continuité du service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat du
SNUipp-FSU Pas-de-Calais

Maxime VASSEUR



Copie adressée aux IEN